

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 1 février 2016 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller,
M. Daniel Quenneville, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée :

M. Ronald Cross, maire

Présence dans la salle : Deux (2) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire substitut Denis Bonhomme, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1602-038

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Francine Jolivette
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert :

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
 - 0.2 Ouverture de la session
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 janvier 2016
 - 0.5 Suivi au procès-verbal
 - 0.6 Période de question
-

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Journée de la persévérance scolaire
- 110-2 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Soirée de reconnaissance Loisirs Sports et Cultures 2016
- 110-3 Municipalité de Kazabazua – Demande de résolution d'appui – Dossier contrôle animalier
- 110-4 Autorisation d'achat de jardinières - Été 2016
- 110-5 Borne fontaine sèche – Installation d'un fil chauffant
- 110-6 Vérification de présence d'amiante dans les bâtiments municipaux – Offre de service
- 110-7 Piscine Maniwaki – Politique 2016 de remboursement des frais de participation

- 110-8 Avis de motion – Modification du règlement 2015-321
110-9 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Reconduction du rôle triennal 2013-2015
110-10 Service de rappel d'urgence en dehors des heures de bureau

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 janvier 2016
130-2 Présentation des comptes payés au 25 janvier 2016
130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct
130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 25 janvier 2016
130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 25 janvier 2016
130-6 État des activités financières- Suivi du budget 2016

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 Invitation du Réseau BIBLIO pour la Journée des bibliothèques
800-2 Règlement MRC – Modification et salaire du préfet
800-3 Règlement MRC – 2015-284

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

PROCÈS-VERBAUX

R1602-039

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Daniel Quenneville
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1602-040

DÉCLARATION DES JOURNÉES DE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de vingt ans est de 97.9% dans l'Outaouais et l'un des plus faible au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000.00\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant tout la durée de sa vie active.
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé.
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale.
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte moins cher d'agir en prévention; entre 10 000\$ et 20 000\$ par potentiel décrocheur plutôt que 120 000\$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT les avantages d'investir en persévérance scolaire car cela permet de faire :

- Un frein à la pénurie de main d'œuvre qualifiée;
- Des recettes gouvernementales plus importantes provenant des taxes et impôts perçus, ce qui traduit en services plus adéquats pour tous;
- Des citoyens plus engagés;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont choisi de placer la prévention de l'abandon scolaire parmi les priorités de la région pour son développement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines offre, depuis plusieurs années déjà, une bourse étudiante d'une valeur de 200.00\$ à un finissant de promotion de la C.E.H.G. conditionnellement à ce que celui-ci poursuivre ses études à un niveau post secondaire, stimulant ainsi la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite s'impliquer activement et concrètement à la promotion de la persévérance scolaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

DE DÉCLARER la troisième semaine de février comme étant celle des *jours de la persévérance scolaire (JPS)* et de s'inscrire comme partenaire;

D'APPUYER la Table éducation Outaouais (TÉO) et son comité d'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS) mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de l'Outaouais une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

DE DÉCLARER la persévérance scolaire et la réussite éducative comme une priorité de développement du territoire.

D'ORGANISER une activité, du type conférence, avec l'école Sainte-Croix de Messines au cours de laquelle certains membres du Conseil iront faire la promotion de l'importance de l'éducation scolaire;

ADOPTÉE

R1602-041

SOIRÉE DE RECONNAISSANCE LOISIRS SPORTS ET CULTURES 2016 DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la soirée reconnaissance vise à mettre en valeur les personnes, municipalités, organismes ou événements de la région qui se sont démarqués au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs de cette soirée est, entre autre, de souligner l'implication particulière des municipalités et organisations en matière de loisir, de sport et de culture;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'été 2015, la Municipalité a complété la réalisation du complexe sportif qui donne un accès aux installations de jeux de pétanque et de jeux de palet (shuffleboard), à un terrain double de tennis, à une patinoire sur base de béton ainsi qu'à un pavillon de service;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite soumettre la candidature de la municipalité de Messines pour la réalisation du complexe sportif, projet qui cadre dans la catégorie « Municipalité impliquée » décerné à une municipalité qui s'est grandement impliquée au niveau culturel, sportif et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil mandate le directeur général afin de poser la candidature de la municipalité de Messines à la soirée de reconnaissance de la MRC Vallée-de-la-Gatineau sous la catégorie « Municipalité impliquée ».

ADOPTÉE

R1602-042

CONTRÔLE ANIMALIER RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités locales sont interpellées par leurs citoyens, sur une base quotidienne, relativement à des plaintes et/ou à des demandes de récupération d'animaux errants sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités locales ont adopté le règlement n° : SQ 2011-005, règlement, concernant les animaux, applicable par la Sûreté du Québec, et que les municipalités se doivent d'avoir recours à un service de contrôle animalier afin de récupérer certains animaux dans le cadre de l'application dudit règlement;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a pas d'organisme S.P.C.A. offrant aux municipalités locales un service de refuge pour animaux ou de contrôle animalier sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, ce qui veut dire que les animaux abandonnés ou indésirables sont condamnés à une mort certaine.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Messines appui le projet de contrôle animalier régional.

ADOPTÉE

R1602-043

PÉPINIÈRE HAUTE-GATINEAU – AUTORISATION D'ACHAT DE JARDINIÈRES POUR L'ÉTÉ 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent renouer avec le programme d'embellissement de la rue Principale au cours de la prochaine période estivale et ce, en suspendant des jardinières dans un certain nombre de poteau d'électricité longeant la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de jardinières nécessaires est évalué à 50 pots;

CONSIDÉRANT QUE les jardinières achetées de la Pépinière Haute-Gatineau pour l'été 2015 étaient de bonne qualité à un prix très compétitif;

CONSIDÉRANT QUE la Pépinière de la Haute-Gatineau de Egan-Sud est la seule à offrir des jardinières produites localement sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé par la Pépinière de la Haute-Gatineau pour la fourniture de jardinières cette année est égal à celui payé l'année dernière, soit d'un montant de 50.00\$ par jardinière, en plus des taxes applicables (la Municipalité doit fournir les paniers);

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat de 50 paniers suspendus de 16" contenant 22 boutures de géraniums lierres pour l'été 2016 et ce, de la Pépinière Haute-Gatineau de Egan-sud au coût de 50.00\$ chacun en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1602-044

AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UN FIL CHAUFFANT À LA BORNE SÈCHE DU QUAI PUBLIC DU LAC BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE la borne fontaine sèche, installée au quai public du lac Blue Sea gèle à chaque période hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de la part de l'entreprise Paul St-Jacques électrique de Blue Sea, une offre de service pour l'achat et le branchement d'un fil chauffant à l'intérieur de la borne fontaine sèche du lac Blue Sea afin de contrer le problème de gel et ainsi permettre l'accès à cette dernière tout au long de la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense pour l'achat et le branchement d'un fil chauffant par l'entreprise Paul St-Jacques électrique **et de plus, autorise** une dépense additionnelle pour l'achat de matériaux et accessoires nécessaires à l'installation, par les employés du département des travaux publics de la Municipalité, du fil chauffant à l'intérieur de la borne sèche.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1602-045

VÉRIFICATION DE LA PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LES BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'article 69.3 du règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Code de sécurité pour les travaux de construction stipule que tout bâtiment construit avant le 15 février 1990 doit être inspecté afin de localiser les flocages contenant de l'amiante et stipule également que tout bâtiment construit avant le 20 mai 1999 doit être inspecté afin de localiser les calorifuges contenant de l'amiante ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit donc répondre à ces obligations en matière de gestion de l'amiante afin de protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs ;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de localiser les flocages et les calorifuges incombe à l'employeur à l'égard de tout bâtiment sous son autorité ;

CONSIDÉRANT QUE la Société Mutuelle de prévention (SMP) a fait parvenir une offre de services pour la localisation des flocages et des calorifuges pour tous les bâtiments de la municipalité qui sont concernés par le règlement cité ci-dessus ;

CONSIDÉRANT QUE le technicien en prévention de la SMP a offert d'effectuer les services pour la localisation des flocages et des calorifuges en même temps que sa visite annuelle le 3 février 2016, ce qui nous évitera d'avoir à payer les coûts reliés aux frais de déplacement ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de la SMP vise uniquement la localisation des flocages et des calorifuges, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas d'échantillon de prélevé sur les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et que si des échantillons doivent être effectués, une ressource extérieure devra être embauchée ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un mandat à la Société Mutuelle de prévention inc. (SMP) afin de localiser les flocages et les calorifuges des bâtiments de la Municipalité qui sont mentionnés ci-dessous et par conséquent, autorise le déboursé d'une somme de 780.00\$ en plus des taxes applicable.

Bâtiment	Adresse	Année de construction
Bibliothèque municipale incluant le sous-sol	3, chemin de la Ferme	1970
Centre multiculturel	70, rue Principale	1950 et rénovations majeures en 2007
Caserne incendie	55, rue principale	1955
Bâtiment (cabane) Farley	Chemin Guertin	?

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1602-046

PISCINE MANIWAKI – POLITIQUE 2016 DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION POUR LES COURS DE NATATION OU DE SECOURISTE

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de piscine publique sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Maniwaki offre des cours de natation et de secouriste à sa population et aux citoyens des municipalités avoisinantes moyennant certains frais;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Messines souhaite établir une politique de remboursement afin d'aider les parents résidents de la municipalité à défrayer les frais relatifs à la participation à des cours de natation ou de secouriste dans le cadre des programmes offerts par la Ville de Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le remboursement des frais de participation encourus par les parents résidents de la municipalité de Messines lors de l'inscription de leurs enfants de 0 à 17 ans à des cours de natation ou de secouriste offerts par la Ville de Maniwaki, et ce pour un montant de 50\$ par participant pour l'année 2016.

D'AUTORISER le remboursement sur réception d'une pièce justificative (reçu officiel). Les montants remboursés doivent être inscrits au rapport mensuel des comptes payés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1602-047

AVIS DE MOTION – MODIFICATION RÈGLEMENT 2015-321

Avis de motion est donné par la conseillère Francine Jolivette, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement modificateur au règlement 2015-321 « Règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2016 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables.

R1602-048

DEMANDE DE DÉPÔT D'UN NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE dans une missive datant du 21 janvier 2016, monsieur Charles Lepoutre É.a., responsable de l'évaluation municipal pour le compte de la MRC Vallée-de-la-Gatineau a informé, certaines municipalités, dont la municipalité de Messines, à l'effet que leur rôle triennaux qui arrivait à échéance le 31 décembre 2015 est reconduit pour une 4^{ième} année, qu'il faut prévoir la reconduction de ces mêmes rôles pour les années 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE la raison évoquée par M. Lepoutre, qui a mené à la reconduction du rôle 2013, pour l'année 2016 est dû au fait que les outils informatiques essentiels à la modernisation obligatoire du MAMROT n'étaient pas en place au service de l'évaluation de la MRC et maintenant que ceux-ci sont finalement en place, la reconduction du rôle 2013 pour les années 2017 et 2018 serait conséquent au règlement de modernisation;

CONSIDÉRANT QUE la majeure partie des deniers nécessaires pour le bon fonctionnement d'une municipalité proviennent de l'impôt foncier, et que cette source de revenus repose essentiellement sur l'évaluation foncière. Toute reconduction d'un rôle triennal prive la municipalité de revenus essentiels;

CONSIDÉRANT QUE la reconduction du rôle triennal pour une période supplémentaire de 2 ou 3 ans obligerait la municipalité à augmenter artificiellement son taux de taxes par 100\$ d'évaluation pour combler le manque à gagner; donc le contribuable subira la conséquence direct de cette hausse ou alors cette baisse de revenus pourrait obliger le conseil municipal a couper dans les services offerts à la population;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que ce n'est pas aux municipalités locales ou aux contribuables de ces dernières, de subir les conséquences du délai d'implantation de la modernisation 2010-2016 du rôle d'évaluation par la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Messines demande à la MRC de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le dépôt d'un nouveau rôle triennal pour le 1^{er} janvier 2017.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit envoyée à toutes les municipalités mentionnées dans la missive du 21 janvier 2016, dans le but d'obtenir leur appui.

ADOPTÉE

R1602-049

CENTRALE CLR – OFFRE DE SERVICE DE RELÈVE TÉLÉPHONIQUE POUR LES APPELS D'URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

CONSIDÉRANT QUE certaines situations d'urgence en dehors des heures de bureau requièrent un besoin de communiquer avec un responsable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe CLR est responsable de la gestion des appels 911 pour le compte de la Municipalité en sécurité incendie et à la demande de la Municipalité, CLR a fait parvenir à celle-ci, une offre de service de relève téléphonique en dehors des heures régulières de bureau, et ce, afin de répondre directement aux citoyens dans le cadre d'urgence municipale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que l'offre de service déposée par CLR répond au besoin de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques
Il est résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un contrat au Groupe CLR, de Trois-Rivières (Québec) pour le service de relève téléphonique et ce, selon les dispositions de la Proposition/Contrat datant du 19 janvier 2016 et par conséquent autorise le déboursé des honoraires exigés selon la dite entente;

D'AUTORISER monsieur Jim Smith, directeur général à signer au nom de la Municipalité ladite Proposition/Contrat.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1602-050

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition Charles Rondeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 janvier 2016, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 34 223.49\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1602-051

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 25 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1 janvier 2016 au 25 janvier 2016, pour la somme de 59 127.14\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
5	Chèques fournisseurs émis	15 230.73\$
15	Prélèvements électroniques	43 896.41\$
	TOTAL :	59 127.14\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1602-052

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1 janvier 2016 au 25 janvier 2016, dont celle-ci représente la somme de 31 489.34\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1602-053

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 25 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1 janvier 2016 au 25 janvier 2016, dont celui-ci représente une somme de 7 095.35\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

SERVICE INCENDIE

R1602-054

SERVICE INCENDIE- POLITIQUE D'OBTENTION DE LA CLASSE DE PERMIS DE CONDUIRE N°4A (conduite de véhicules d'urgence)

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'adopter une politique relative à l'obtention d'un permis de conduire de classe 4A (conduite de véhicules d'urgence) pour les membres de la brigade incendie de Messines;

CONSIDÉRANT QUE la politique n° 220-16-05 a été présentée aux membres du comité de sécurité incendie de la municipalité lors d'une rencontre tenue le 21 janvier 2016 et qu'ils sont en accord avec celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité incendie recommandent l'adoption de la politique n° 220-16-04 relative à l'obtention d'un permis de conduire de classe 4A (conduite de véhicules d'urgence) pour les pompiers et recommandent également que la date d'entrée en vigueur de cette politique soit le 1^{er} octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la politique n° 220-16-05 relative à l'obtention d'un permis de conduire de classe 4A (conduite de véhicules d'urgence) pour les membres de la brigade incendie de la municipalité et ce tel que présenté.

Il est également résolu que la date d'entrée en vigueur de la dite politique soit le 1^{er} octobre 2015.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1602-055

AFFICHAGE D'UN PLAN D'ÉVACUATION AU CENTRE MULTICULTUREL

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur de la Mutuelle des municipalités du Québec, dans son rapport daté du 23 mai 2013, recommandait à la municipalité d'afficher un plan d'évacuation pour le bâtiment du Centre multiculturel (CMC) ;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité maximale des usagers du CMC en cas de situations d'urgences, il est nécessaire d'afficher un plan d'évacuation ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au Conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 21 janvier 2016, d'autoriser une

dépense pour faire laminier six (6) plans d'évacuation à être affichés dans le CMC et ce pour une somme totale de 120\$ en plus des taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense totale de 120.00\$ en plus des taxes applicables pour faire laminier six (6) plans d'évacuation pour être affichés dans les locaux du CMC.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1602-056

SCRSI- ADOPTION DE LA LISTE DES ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit déposer la liste des actions du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie au 31 décembre 2015 au Ministère de la sécurité publique et ce au plus tard le 31 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 21 janvier 2016, d'autoriser l'adoption de la liste des actions au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'actions et qu'ils sont en accord avec celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Jim Smith, de déposer la liste des actions déposées au 31 décembre 2015 à la MRCVG et au Ministère de la sécurité publique tel que proposé.

ADOPTÉE

R1602-057

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situations d'urgences;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situations d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines souhaite bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines prévoit la formation de deux (2) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) en conformité avec l'article 6 du Programme;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 21 janvier 2016, de demander une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers et recommande également que la MRCVG effectue la demande au Ministère de la sécurité publique (MSP) pour et au nom de la municipalité de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

DE PRÉSENTER une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRCVG.

ADOPTÉE

R1602-058

HEURES PAYÉES AUX POMPIERS LORS DE LA FORMATION LEADERSHIP ORGANISATIONNEL

CONSIDÉRANT QUE les pompiers qui ont suivi la formation Leadership organisationnel réclament des heures de formation ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de payer les heures relatives au déplacement puisque la formation était dispensée à Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 21 janvier 2016, le paiement des heures de formation aux pompiers qui ont suivi la formation Leadership organisationnel et également de payer les heures relatives au déplacement au même taux horaire que celui attribué lors de la formation. Il est également recommandé que pour les futures formations suivies dans les régions de Gatineau-Ottawa de payer les heures relatives au déplacement comme si celles-ci seraient des heures de formation ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER au paiement des heures de formation effectuées par les pompiers qui ont suivi la formation Leadership organisationnel à Gatineau et également de payer les heures relatives au déplacement.

Il est également résolu que pour les futures formations suivies dans la région de Gatineau-Ottawa de payer les heures relatives au déplacement comme si celles-ci étaient des heures de formation

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1602-059

ENTENTE DE PARTAGE DES COÛTS DE FORMATIONS POUR LES POMPIERS PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

CONSIDÉRANT QU'IL est de plus en plus difficile pour les municipalités locales de recruter des candidats pour combler des postes de pompier auprès des brigades d'incendie municipales et dont le facteur de disponibilité est souvent la cause ; les candidats potentiels travaillent souvent à l'extérieur de la municipalité locale ou ils résident soit dans une municipalité limitrophe ou encore carrément à l'extérieur de la région ;

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers membres d'une brigade locale qui ont une grande disponibilité offrent leur service auprès de plus d'une brigade d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont une obligation d'assurer une formation à tout pompier qui œuvre au sein de leur brigade d'incendie ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'établir les modes de partage des coûts et d'autorisation au préalable de toute formation offerte à un pompier partagé ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 21 janvier 2016, d'autoriser le directeur général et le maire de signer une entente avec la municipalité de Blue Sea pour le partage des coûts de formation pour les pompiers qui seront partagés entre les deux municipalités ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,

Appuyée par Marcel St-Jacques,

Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Jim Smith et le maire, monsieur Ronald Cross de signer une entente de partage des coûts de formation pour les pompiers partagés entre les municipalités de Blue Sea et Messines.

ADOPTÉE

R1602-060

AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT SUR LES ZONES D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT EN LIEN AVEC L'INCENDIE

Avis de motion est donné par le conseiller Francine Jolivette qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement relatif aux zones d'interdiction de stationnement en lien avec l'incendie.

OCTROI D'UN CONTRAT À GPI POUR 2016- VISITES DE PRÉVENTION ET GESTION COMPLÈTE

CONSIDÉRANT QU'en adhérant au schéma de couverture de risque de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, la municipalité de Messines doit maintenant en assumer les responsabilités et devoirs. Nous devons entre autre effectuer des visites de prévention ainsi que l'établissement de la classification de l'ensemble des risques de faibles à très élevés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a retenu les services du Groupe GPI l'année dernière pour les mêmes services (visites de prévention et gestion complète) et que les résultats sont satisfaisants ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe GPI a fait parvenir à la municipalité de Messines une offre de services pour 2016 pour un mandat général en gestion complète de prévention incendie des risques faibles à très élevés au montant de 10 000.00\$ en plus des taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service se détail comme suit :

RISQUES FAIBLES	RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS	PLANS D'INTERVENTION RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS
Visites de prévention 15% par année	Visites de prévention 15% par année risques moyens 20% par année risques élevés et très élevés	Plans d'intervention Élaboration de 20% par année

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 21 janvier 2016, d'octroyer un contrat à l'entreprise GPI de St-Paul (Québec) pour un mandat de prévention incendie et gestion complète et ce pour un montant total de 10 000.00\$ en plus des taxes applicables et recommande également de payer la totalité en 4 versements égaux de 2500.00\$ en plus des taxes applicables, soit le 1^{er} février 2016, le 1^{er} mai 2016 et pour les deux derniers paiements, selon la progression des visites de prévention ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un contrat au Groupe GPI de St-Paul (Québec) pour une gestion complète de prévention incendie des risques faibles à très élevés et également pour l'élaboration des plans d'interventions des risques élevés et très élevés et ce pour l'année 2016 pour un montant total de 10 000.00\$ en plus des taxes applicables. Le directeur général, monsieur Jim Smith, est autorisé à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Messines.

Il est également résolu d'autoriser quatre paiements égaux de 2500.00\$ en plus des taxes applicables aux dates mentionnées ci-dessous :

1^{er} février 2016 : 2500.00\$ + taxes applicables ;

1^{er} mai 2016 : 2500.00\$ + taxes applicables ;

Les deux derniers paiements seront effectués selon la progression des visites de prévention effectuées.

ADOPTÉE

1602-062

OFFRE DE SERVICES POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) exige à la municipalité de Messines, par son action n° 58, d'élaborer un plan d'intervention pour l'aéroport de Maniwaki sis sur le territoire de Messines ;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un technicien en prévention incendie (TPI) sont requis pour l'élaboration de ce type de plan ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 21 janvier 2016, d'octroyer un contrat pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour l'aéroport de Maniwaki au technicien en prévention incendie de la MRC de Pontiac, monsieur Jonathan Perreault, et ce pour un montant maximal de 1500.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un contrat pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour l'aéroport de Maniwaki au technicien en prévention incendie de la MRC de Pontiac, monsieur Jonathan Perreault, et ce pour un montant maximal de 1500.00\$ (incluant les taxes applicables).

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Jim Smith, de signer pour et au nom de la municipalité de Messines ledit contrat.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1602-063

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h35.

ADOPTÉE

Denis Bonhomme
Maire substitut

Jim Smith
Directeur général